



# PRIMO 1

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Fixe autorisée à procéder à une offre au public, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les articles L.214-50 à L.214-84 et R.214-116 à R.214-143 du Code Monétaire et Financier, par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers par tous les textes subséquents ainsi que par statuts.

Siège social : 24 rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS-PERRET  
RCS Nanterre : 398 419 804

(Visa de l'Autorité des Marchés Financiers - SCPI n° 10-27 en date du 10 septembre 2010)

Société de Gestion : UFFI REAM - Agrément AMF n° GP-08000009

## ACTUALISATION DE LA NOTE D'INFORMATION AYANT RECU LE VISA SCPI N°10-27 EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2010

---

- Capital au 31 août 2010 (*date de clôture de la 1<sup>ère</sup> augmentation de capital*) : 58 460 000,00 €, soit 146 150 parts
- Capitaux collectés au 30 novembre 2010 : 97 147 465,00 € (*depuis la création de la société*)
- Capital plafond par décision de l'assemblée générale mixte du 23 novembre 2010, à compter de cette date : 191 634 000 €, soit 479 085 parts

### CHAPITRE I – CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION DES PARTS

#### 8 – DETAIL DES CONDITIONS DE LA DEUXIEME AUGMENTATION DE CAPITAL

##### b) Rappel des conditions initiales de la deuxième augmentation de capital

Montant nominal de l'augmentation de capital :

- 49 840 000 € au maximum, par l'émission de 124 600 parts nouvelles, destinées à porter le capital de 58 460 000 € à 108 300 000 €.

Prix de souscription des parts :

- nominal : 400,00 €
- prime d'émission : 80,00 €
  - dont commission de souscription due :
    - au titre des frais de collecte : 51,65 €
    - au titre des frais de recherche et d'investissement : 5,76 €
- soit un prix de souscription : 480,00 €

Les frais liés aux augmentations de capital sont développés au Chapitre III Frais point 1 Commission de souscription de la note d'information

Période de souscription : du 27 septembre 2010 au 31 décembre 2010, sauf clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant cette date.

Date de jouissance : les parts porteront jouissance le 1er jour du mois suivant le mois de la souscription. Ainsi des parts souscrites en septembre 2010 entreront en jouissance le 1er octobre 2010.

### **c) Majoration de la deuxième augmentation de capital en cours**

L'Assemblée Générale mixte du 23 novembre 2010 a décidé, dans sa cinquième (5<sup>ème</sup>) résolution, portant sur la modification de l'article 7 des statuts relatif aux augmentations et réductions de capital, et approuvée à 91,62% des voix, que les associés donnent mandat à la société de gestion « en cas de souscription intégrale d'une augmentation de capital en cours, de relever, avant la date de clôture prévue, le montant de l'augmentation de capital, dans la limite de 30% du montant initialement prévu ».

Les conditions et modalités de la deuxième augmentation de capital de la SCPI sont alors les suivantes :

Le montant nominal de l'augmentation de capital initialement fixé à 49 840 000 € par l'émission de 124 600 parts, est majoré de 30% soit de 14 952 000 € par l'émission de 37 380 parts supplémentaires. Le montant nominal de la deuxième augmentation de capital est fixé à un montant maximum de 64 792 000 € par l'émission de 161 980 parts.

## **CHAPITRE V – LA SOCIETE, ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTROLE, INFORMATION DE LA SOCIETE**

### **1 - LA SOCIETE**

- CAPITAL INITIAL : 760 000 €
- CAPITAL SOCIAL STATUTAIRE NOMINAL AU 31.08.2010 : 58 460 000 €
- CAPITAL SOCIAL MAXIMUM STATUTAIRE : 191 634 000 €

### **2 - ADMINISTRATION**

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| ➤ Monsieur Patrick LENOEL                  | Président Directeur Général |
| ➤ UFFI PARTICIPATIONS                      | Administrateur              |
| Représentée par Monsieur Daniel CAILLE     |                             |
| ➤ PS2I                                     | Administrateur              |
| Représentée par Monsieur Jean-Daniel COHEN |                             |

#### MANDATAIRES SOCIAUX

- |                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| ➤ Monsieur Patrick LENOEL       | Président Directeur Général |
| ➤ Renaud des Portes de la Fosse | Directeur Général Délégué   |

#### **PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE L'ACTUALISATION DE LA NOTE D'INFORMATION**

La société UFFI REAM, 24 rue Jacques Ibert, 92300 LEVALLOIS PERRET, représentée par Monsieur Renaud des PORTES de La FOSSE

Fait à Levallois-Perret le 8 décembre 2010

**La Société de Gestion UFFI REAM,**

M. L. S.

**Renaud des PORTES de La FOSSE**

La présente actualisation est destinée à être annexée à la note d'information en vigueur ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 10-27 en date du 10 septembre 2010.